



# Mairie de BARBAZAN

Grand Rue Saint-Michel - 31510 BARBAZAN

T.05.61.88.30.06 - Mel: accueil@mairie-barbazan.fr

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire,  
**DEMANDEUR**

Je soussigné(e),  
Madame Tatiana TECHENE

Profession : secrétaire de l'association Barbazan Pétanque  
Domicilié(e) : 4, Rue Belmont CUGNAUX (Haute-Garonne FRANCE)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 2ème catégorie à Thermes de Barbazan - La Guinguette.

Du 10 septembre 2022 à 08 heures 00  
Au 11 septembre 2022 à 23 heures 00

Pour le motif Vide-greniers au parc des Thermes

Veuillez agréer, Madame le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 09 septembre 2022  
Signature 

### ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire BARBAZAN  
 Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,  
 Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,  
 Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,  
 Vu  
 Vu  
 Vu  
 Vu la demande ci-dessus,  
**ARRÊTÉ**  
 Article unique.- Madame Tatiana TECHENE 4, Rue Belmont CUGNAUX (Haute-Garonne FRANCE) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 2ème catégorie.  
 Du 10 septembre 2022 à 08 heures 00      Au 11 septembre 2022 à 23 heures 00  
 Pour le motif Vide-greniers au parc des Thermes à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à BARBAZAN, le 09 septembre 2022



Le Maire